

AFFAIRE N° 5. - Modernisation du CHEMIN FINETTE - Autorisation de passer un marché de gré à gré ou de faire les travaux en régie.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par suite de l'abandon du chantier par l'Entreprise S.O.R.A.B., le Chemin FINETTE difficilement praticable par temps sec, ne permet plus aux riverains d'accéder à leur domicile en période de pluie.

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la reprise des travaux dans les plus brefs délais afin de permettre une utilisation normale de ce chemin, je vous demande de m'autoriser à passer un marché de gré à gré avec l'entreprise qui aura fait la meilleure offre ou de faire les travaux en régie.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

La Commission des Finances et celle des travaux publics sont d'avis de confier les travaux à une régie municipale.

M. Eric BOYER. - Qu'en pense la régie ?

LE MAIRE. - La régie a déjà fourni un devis. Elle est allée sur les lieux, a fait un programme de travail et nous pensons, avec les employés municipaux, être en mesure de faire, assez rapidement, les travaux, de les terminer dans les plus brefs délais.

M. Eric BOYER. - Qu'entendez-vous par le plus rapidement ?

LE MAIRE. - Les travaux commencent le 12 Juin. Tous les moyens sont mis en oeuvre pour aller le plus rapidement possible.

M. GERARD. - Pour l'instant, la seule manière de passer dans les prix est de faire les travaux en régie, au moins la plus grande partie, si non la totalité. Il s'agit de faire une régie, un peu autonome des services municipaux. Les ouvriers qui seront embauchés ne le seront que pour cette opération. Ils n'appartiennent pas à la Commune. Tout se fera directement également pour le ravitaillement.

LE MAIRE. - Nous avons été poussés à choisir la régie, car l'entreprise nous demandait 40 000 000 supplémentaires pour continuer les chantiers laissés en suspens.

M. Eric BOYER. - On vient de réaliser le surfacage du terrain des Camélias. Cela a été, à mon sens, assez mal fait. Je n'aimerais pas que le terrain de la Rivière se retrouve dans le même cas.

M. LE MAIRE. - Il s'agit là du chemin Finette. Le terrain de sports de la Rivière sera peut-être traité d'une autre façon.

M. Eric BOYER. - Il faut voir comment cela sera fait.

LE MAIRE. - Pour le terrain de sports de la Rivière, je serais favorable à l'enrobé à chaud. C'est supérieur à toutes les émulsions à froid que nous pourrions mettre. Si nous pouvons passer dans les prix, il serait préférable de s'adresser à une entreprise.

M. TESSIER. - Il ne faut pas confondre le revêtement d'un terrain existant avec la réfection totale d'une route, qui est un travail absolument différent. Le surfacage ne peut pas être fait dans les mêmes conditions.

En ce qui concerne la régie, je suis entièrement d'accord, sous la seule réserve, toutefois, qu'un inventaire des travaux déjà exécutés soit dressé.

LE MAIRE. - C'est déjà fait.

M. Eric BOYER. - Je demande simplement que les travaux soient exécutés correctement.

M. FONTAINE. - J'invite mon collègue BOYER à se rendre ruelle Pitel pour constater l'état des travaux qui ont été réalisés en régie communale. C'est du beau travail.

LE MAIRE. - Les services municipaux ont des équipes spécialisées dans la réfection des routes. Certains travaux faits par la Municipalité se sont révélés excellents. Je pense, notamment, à la rampe Ozoux, réalisée uniquement par nos services et qui, malgré toutes les eaux qu'elle reçoit, tient très bien.

M. Eric BOYER. - Je regrette que pour l'Ecole des Camélias, les mêmes moyens n'aient pas été mis en oeuvre.

M. TESSIER. - Si certains travaux ne tiennent pas quand ils sont faits en régie, il y a également des travaux adjugés qui passent par l'entreprise et qui ne donnent pas satisfaction/

M. LAPIERRE. - Tout à l'heure, vous avez dit, Monsieur le Maire, que l'entreprise ACCOT, si elle voulait reprendre les travaux demandait 40 000 000 supplémentaires. Au départ, à combien étaient estimés les travaux ?

LE MAIRE. - Il ne s'agit pas uniquement du chemin Finette. Il y avait également le plateau E.P.S. de la Rivière et quelques petits chantiers. Nous n'avions pas le financement. Pour nous, la solution était de faire les travaux en régie et de passer, ainsi, dans les crédits.

M. GERARD. - C'est pour nous une excellente occasion de montrer que, lorsque les tarifs des entreprises dépassent nos possibilités financières, nous pouvons nous débrouiller.

M. Eric BOYER. - Ce n'est pas mauvais dans le principe.

M. MONDON. - Il faut que le travail soit bien fait.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

in
Saint-Denis, le 17 Juin 1974
bon de dépôt
le Secrétaire Général
signé: J. P. Brou
bon copi certifié conforme
p. le Directeur des Affaires Financières
le Chef de Bureau
M. Robier